



Améliorer la sûreté du TC : analyse de risque et recommandations de l'UIRR dans le cadre du projet INSECTT

Les partenaires du projet INSECTT (INtermodal SEcurity for Combined Transport Terminals) ont présenté les résultats de leurs travaux lors d'une réunion dans les locaux du Comité Economique et Social Européen à Bruxelles le 4 juillet 2007. La séance a regroupé une cinquantaine de participants issus de divers horizons professionnels. Ce projet soutenu par le programme Marco Polo de la Commission Européenne est conduit depuis 2 ans par l'UIRR et ses sociétés-membres Adria Kombi, Cemat, Hupac, Kombiverkehr et Novatrans.

Le projet trouve sa source dans le constat suivant : dans le secteur des transports aérien et maritime, de nouvelles mesures de sûreté voient le jour, mais certains concepts ne peuvent pas être repris en transport terrestre car la situation sur les aires de transbordement est tout autre.

L'objet de INSECTT consiste à analyser des mesures et des plans déjà appliqués dans divers pays ainsi que leur faisabilité, et à se baser sur les meilleurs concepts afin de proposer des procédures européennes harmonisées. Dans ce cadre, l'harmonisation des procédures d'identification des chauffeurs routiers venant déposer/retirer des unités de chargement a notamment été effectuée.

L'UIRR a présenté deux documents-clefs à cette occasion. D'une part, l'analyse des risques consacrée aux terminaux de TC, outil aidant à identifier les cibles potentielles, à évaluer la vulnérabilité des terminaux et à estimer le niveau de risque associé à un site. Ce document servira de référence en la matière et sera diffusé en priorité aux sociétés UIRR, aux gestionnaires de terminaux et aux autorités concernées. D'autre part, les recommandations relatives à l'amélioration de la sûreté du TC. Celles-ci visent tous les acteurs de la chaîne du transport de fret et sont fondées sur une approche coopérative et de responsabilités partagées. L'UIRR encourage les acteurs du TC à mettre en œuvre l'analyse des risques et à appliquer un plan de sûreté. La sûreté étant l'affaire de tous, la formation du personnel est un autre pilier majeur des travaux effectués. Du matériel de formation a été élaboré et testé pour être mis, sous peu, à la disposition des opérateurs intéressés, par exemple par la mise en ligne d'outils de e-learning. Une campagne de sensibilisation sera lancée en parallèle, notamment grâce à une large diffusion de posters élaborés à cet effet.

A l'issue de la réunion, M. Patrick Norroy, responsable du projet à la DG TREN, a exprimé sa satisfaction face aux résultats du projet et aux avancées significatives qu'il va permettre en matière de sûreté.

Le niveau de sûreté dans le transport ferroviaire est déjà élevé (contrôle d'identité des personnes ayant accès aux zones de marchandises dangereuses, mise en place de plans de sûreté et d'urgence, installation de clôtures autour des terminaux ...); l'UIRR et ses sociétés-membres veillent à l'améliorer encore sans nuire à l'attrait et à l'efficacité du TC.

L'analyse de risque et les recommandations UIRR ainsi que les posters sont disponibles sur le site :

www.uirr.com